

# Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 17 mai 2023

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID: 031-213100662-20230517-DLCA2023\_16-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 17 mai 2023, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 11 mai 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents:

Monsieur Cédric MAUREL, Président - Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Emilie PEZET, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Martine JARLAN à Madame Jacqueline NICAISE.

### Absents excusés:

Madame Elisabeth CORDEIRO - Madame Marie-Hélène PEREZ - Monsieur Adam BEN BRAHIM.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Collaboratrice de Cabinet, Madame Patricia MEESSEMAN, Responsable du services « Finances » de la mairie de Bessières et Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy QUÉMET.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 08.

2023-16 FINANCES : Budget principal du CCAS – Compte administratif 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE

Votants: 7\* Abstentions: 0 Exprimés: 7 Pour: 7 Contre: 0

Monsieur le Président, présente les résultats du compte administratif 2022 correspondant au budget principal du CCAS et arrête ainsi les comptes :

<sup>\*</sup>Monsieur le Président, conformément au Code général des collectivités territoriales, se retire au moment du vote et laisse la présidence de la séance à Monsieur Eddy QUÉMET.



ID: 031-213100662-20230517-DLCA2023\_16-DE

La section de fonctionnement de l'exercice 2022 présente un déficit de -1 536,93 €. La section d'investissement de l'exercice 2022 dégage un excédent de 497,00 €.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2022	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	52 023,50 €	50 484,57	-1 538,93 €	
(mandats et titres)	Section d'investissement	0,00	497,00	497,00€	
				RESU	LTAT CUMULI
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement	28 397,36 €			-29 936,29 (
L'EXERCICE 2021 (001 et 002)	Report en section d'investissement		21 314,23		21 811,23 (
					-8 125,06
OTAL (réalisations		80 420,86 €	72 295,80 €	-8 125,06 €	

Le compte administratif présente les comptes suivants :

### Investissement:

Dépenses	Prévu :	
	Páglicá ·	

Réalisé : 0,00 € Reste à réaliser : 0,00 €

35 314,23 €

3

Prévu : 35 314,23 €
Réalisé : 497,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

**Fonctionnement:** 

Recettes

Dépenses Prévu : 105 400,00 €

Réalisé : 52 023,50 €

Recettes : Prévu : 105 400,00 € 50 484 57 €

Réalisé : 50 484,57 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :21 811,23 €Fonctionnement :- 29 936,29 €Résultat global :- 8 125,06€



ID: 031-213100662-20230517-DLCA2023\_16-DE

## CA 2022 - Budget Principal CCAS Dépenses - section de fonctionnement (en €)

Code	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	60 493,45	48 195,63	79,67
65	Autres charges de gestion courante	13 000,00	3 330,87	25,62
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 009,19	0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	28 397,36	28 397,36	100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00	497,00	24,85
1 2	Totaux	105 400,00	80 420,86	76,30

# CA 2023 - Budget Principal CCAS Recettes - section de fonctionnement (en €)

Code	Libellé	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	2 337,15	0,00
74	Dotations, subventions et participations	88 400,00	28 400,00	32,13
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	19 747,42	116,16
	Totaux	105 400,00	50 484,57	47,90

### CA 2022 - Budget Principal CCAS

Dépenses - section d'investissement (en €)

Cod			DM + VC	RAR	Total budget	Réalisé	% Réalisé
е	Libellé	BP 2022	2022	2022	2022	2022	2022
16	Emprunts et dettes assimilés	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
		23					
21	Immobilisations corporelles	214,23	0,00	0,00	23 214,23	0,00	0,00
	Autres immobilisations finan-	2					
27	cières	000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
		35	1001 21 1		100		
	Totaux	314,23	0,00	0,00	35 314,23	0,00	0,00





ID: 031-213100662-20230517-DLCA2023\_16-DE

### CA 2022 - Budget Principal CCAS

### Recettes - section d'investissement (en €)

Cod e	Libellé	BP 2022	DM + VC 2022	RAR 2022	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
		10					
13	Subventions d'investissement reçues	000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
		21					
001	Excédent d'investissement reporté	314,23	0,00	0,00	21 314,23	0,00	0,00
	Opérations d'ordre de transfert entre						
040	sections	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	497,00	24,85
The same	A MADE STREET, THE STREET,	35	15 15 15		of the state of the	and the same	
Totaux		314,23	0,00	0,00	35 314,23	497,00	24,85

### ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- ▶ PREND ACTE que l'affectation anticipée du résultat 2022 délibérée le 13 avril 2023 prend un caractère définitif suite à l'adoption du compte administratif 2022 ;
- > ARRÊTE les résultats du compte administratif 2022 du budget CCAS, comme présentés cidessus :
- ➤ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant.
- ➤ MENTIONNE QUE la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :



